



Conseil communal de Genolier

Rapport de la Commission des finances

Objet: **Préavis n° 54/2024**
**concernant le financement de la préparation et la mise en place d'un concours
lié au développement du quartier de la Brégentenaz pour un montant de
CHF 330'000.– TTC**

Séance: jeudi 22 août 2024

Présents: Pascal Colombo, André Darmon, Gérald Girardet, Jean Zucchello et la Commission des finances au complet.

Ce préavis fait suite au préavis n°40/2023, accepté à l'unanimité en septembre 2023. Son objectif était d'examiner le potentiel de construction des parcelles n°130 (maison Seeman), n°966 (1er août), ainsi que de l'actuel parking situé sur la parcelle n°130 (complexe scolaire). Ce premier préavis avait également pour mission d'établir une feuille de route pour la réalisation d'un projet de développement urbanistique. Avec l'achèvement de cette première étape, nous entrons désormais dans une nouvelle phase : la mise en place d'un concours d'architecture.

La Municipalité, en collaboration avec le cabinet M&R Conseils, va maintenant s'atteler à la définition précise du cahier des charges et du règlement du concours. Parallèlement, une phase de présélection permettra de choisir, sur dossier, les cabinets d'architectes qui seront retenus pour participer à l'étude du projet.

La Municipalité nous a assuré que le cahier des charges intégrera non seulement des considérations urbanistiques (que souhaite-t-on résoudre comme problématiques villageoises), mais aussi des aspects financiers, incluant l'enveloppe budgétaire et les rendements attendus. L'objectif est de trouver un équilibre entre des infrastructures d'utilité publique et des éléments générateurs de revenus, afin que ce projet ne se transforme ni en simple opération immobilière ni en gouffre financier.

Les cabinets présélectionnés recevront ensuite le cahier des charges complet. Après réception et évaluation de leurs propositions, un jury désignera le lauréat du concours. À ce stade, les cabinets non retenus seront dédommagés à hauteur de CHF 40'000.– chacun. Bien que ce montant ne couvre pas l'intégralité de leurs frais, il est jugé suffisant par M&R Conseils pour attirer des bureaux d'architectes de qualité. Le lauréat, si son projet est retenu pour la suite, ne touchera pas cette somme qui sera déduite de ses honoraires.

Présidente: Carine Maeder
Ch. de Bellevue 5
1272 Genolier
079 287 42 07

Secrétaire: Laurence Werlen
Ch. de Gossan 3
1272 Genolier
078 605 72 55

Courriel :
ccommunal@bluewin.ch



Conseil communal de Genolier

Rapport de la Commission des finances

La Municipalité souhaite que le projet global soit conçu de manière modulaire, permettant sa réalisation par étapes, que ce soit dans son intégralité ou partiellement. Il n'est pas exclu que le Conseil soit amené à voter sur plusieurs préavis pour des crédits de construction distincts. Il est également important de souligner que la réalisation complète du projet reste lointaine, et que les crédits de construction nécessaires ne seront peut-être pas votés au cours de cette législature.

En conclusion, bien que ce préavis implique une dépense initiale pour l'organisation du concours, il est justifié par l'importance du projet, qui redéfinira le cœur de notre village. Nous "payons pour voir", mais tant la méthodologie proposée que les montants engagés nous paraissent raisonnables et adaptés à l'envergure de cette initiative.

**Fondée sur ce qui précède, la Commission de Finances propose au Conseil :
d'approuver le préavis 54/2024 concernant le financement de la préparation et la mise en place d'un concours lié au développement du quartier de la Brégentenaz pour un montant de CHF 330'000.– TTC.**

Fait à Genolier le 30 août 2024

Matthieu Balmer

Eric Bocquet

Gregory Favre
Rapporteur

Karine Kalcic

Frédéric von der Weid

Présidente: Carine Maeder
Ch. de Bellevue 5
1272 Genolier
079 287 42 07

Secrétaire: Laurence Werlen
Ch. de Gossan 3
1272 Genolier
078 605 72 55

Courriel :
ccommunal@bluewin.ch